

DÉLIBÉRATION N° : 2009 / 44
N° immatriculation : 0350102W

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration réuni le **23/11/2009** sous la présidence de M. le Proviseur à la suite de la convocation par le Chef d'Etablissement, adressée aux membres du Conseil le **20/10/2009**, conformément aux dispositions du décret n° 85-924 du 30/08/85 modifié par le décret du 31/10/90.

A l'ouverture de la séance, **15** membres sont présents sur les **24** composant le Conseil, le quorum est atteint.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

DBM n°12 pour vote

EXPOSÉ DE LA DÉCISION :

Le conseil adopte la décision budgétaire modificative pour vote n°12 :

- Affectation d'un reliquat de taxe d'apprentissage de 1500 € à la section APR/ATMFC
- Prélèvements sur les réserves du service général à hauteur de 2000 € pour abonder le chapitre A1.

P.J : 1 DBM

Nombre de votants : **15** Pour : **15** Contre :
Blancs/nuls : Abstention :
Pour extrait conforme,
Le Président du Conseil d'Administration

ACCUSÉ DE RÉCEPTION :

Enregistrement par l'autorité de contrôle.

Date d'arrivée :

Cachet de l'autorité destinataire :

Signature :

DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE à compter du

Le Président du Conseil d'Administration,